L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 23 JUIN 1876. 49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN. 23 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par M. W. Newman, au No. 63 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

Par Placide J. Spear, rue St-Louis, entre Claiborne et Robertson—meubles et plantes.

Son.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

Le prochain gouverneur de la Louisiane.

Depuis la guerre, la Louisiane n'a pas eu de gouverneur qui ait été le véritable représentant de son ancienne population. Après les gouverneurs militaires qui lui ont été imposés pendant la guerre et une courte occupation du pouvoir par J. Madison Wells, elle a subi la honte d'avoir pour gouverneurs des aventuriers, venus ici dans les bagages de l'armée fédérale, un Warmoth et un Kellogg.

Une nouvelle occasion va s'offrir aux Louisianais de replacer à la tête de leur gouvernement un des leurs et nous comptons qu'ils ne la laisseront pas échapper.

Le rôle que devra jouer le gouverneur qu'éliront les démocrates-conservateurs, aura une grande influence sur le sort de la Louisiane, et nous pensons que les électeurs sont pénétrés de l'importance du choix qu'ils ont à faire.

Il nous semble que la responsabilité qui s'attache à cette position dans les circonstances présentes, impose à la Convention qui sera chargée de désigner le candidat du parti la plus extrême circonspection.

Il y a parmi les citoyens dont les noms ont été présentés déjà, plusieurs hommes politiques estimables, connus par leurs services, et qui, dans des conditions ordinaires, seraient d'excellents gouverneurs: Mais quelques-uns d'entr'eux donneront lieu, à tort ou à raison, à des objections de diverse nature ; certains ont, dans leur passé politique, des actes qui ne leur permettront pas d'obtenir la totalité des votes conservateurs.

Or, quelles que soient nos chances de succès dans la campagne actuelle, nous ne devons rien négliger et il faut éviter de prendre aucun candidat pour lequel tous les démocrates et tous les conservateurs ne seraient pas disposés à voter.

L'ambition de servir son pays est une ambition noble et légitime et nous n'avons rien à dire contre ceux qui aspirent directement aux fonctions de gouverneur et, si le meilleur candidat se trouve parmi eux, c'est celui-là qu'il faudra choisir. Mais la Convention ne doit pas limiter son examen aux candidats qui se feront présenter directement ou qui seront officiellement annoncés. Elle doit aussi chercher parmi ceux qui ne demandent rien, s'il ne se trouve pas un citoyen éminent qui remplisse à un plus haut degré que les autres, les conditions requises pour faire un gouverneur comme il en faut un à la Louisiane et pour se mettre à la tête de l'œuvre de régénération et de réforme. Ces conditions, nous allons en indiquer quelques unes.

Le prochain gouverneur de la Louisiane doit être un Louisianais qui ait un nom sans tache, qui soit un homme d'honneur, connu pour la fermeté de ses principes et de son caractère, qui ait une volonté indéfectible de faire le bien et une énergie persévérante pour mener à bonne fin la mission qui lui incombera. Il faut qu'il ne soit pas compromis comme politicien mais qu'il soit en même temps au courant des choses de la politique. Il faut qu'il soit par dessus tout réformateur et qu'il n'ait aucune attache avec les intérêts créés par les monopoles ni avec les rings d'aucune sorte. Il doit être identifié avec les grands intérêts agricoles et commerciaux de l'Etat et au fait de ses besoins.

Il faut que la population puisse compter sur lui en toute occasion pour la protéger contre l'influence des abus anciens et contre les tentatives pour en créer de nouveaux.

Enfin, il faut que le candidat à choisir, tout en offrant toutes les conditions désirables de sincérité et de fidélité aux idées et aux principes du parti démocrate-conservateur, ait en même temps une indépendance de caractère et une hauteur de vues qui garantissent de sa part un exercice impartial du pouvoir.

Une dernière condition encore à exiger du candidat, c'est qu'il ne doive pas sa nomination à des intrigues ou à des marchés qui lui lieraient les mains et qui feraient de lui un instrument des coteries ou des factions et non le chef exécutif de tout le peuple.

Si la convention choisit pour le porte-drapeau du parti celui de tous les aspirants qui se rapprochera le plus de notre candidat idéal, nous pouvons garantir au parti une éclatante victoire, et une victoire qui ne sera pas stérile mais qui portera des fruits.

Si, au contraire, la nomination reste, après une lutte plus ou moins acharnée, à celui qui aura été le plus habile à manier les ficelles, elle pourra mécontenter un grand nombre d'électeurs qui s'abstiendront ou dont le zèle se refroidira. Le succès de la campagne sera compromis et, en admettant que le candidat désigné l'emporte, nous aurons un gouverneur qui, même bien intentionné, sera entravé par des engagements et des promesses, et obligé de garder des ménagements qui l'empêcheront de se faire le champion des réformes.

Le choix du candidat aux fonctions de gouverneur appartiendra aux délégués à la convention d'Etat. Les électeurs qui partagent notre manière de voir, devront donc nommer des délégués assez fermes et assez indépendants pour se dégager de tout esprit de coterie et de camaraderie et pour voter en faveur de l'homme qui remplira le mieux les conditions que nous avons énumérées et qui sera le plus apte par son nom et sa réputation à rallier les phalanges conservatrices et à les conduire à une victoire certaine.

NOUVELLES DES JETÉES.—La fermeture du grand bayou au-dessus de la tête des jetées, ayant été complétée dimanche dernier, la force du courant a augmenté dans le chenal de la passe du Sud entre les jetées, et en deux jours la profondeur du chenal s'est accrue d'un pied. Le pilote Francis prétend qu'il peut maintenant faire passer des navires tirant vingt pieds d'eau entre les jetées. Le colonel Andrews travaille à l'île qui est à la tête des Passes de façon à y faciliter le passage des navires, bien que ce travail ne soit pas compris dans le contrat du capitaine Eads.

GRAND FESTIVAL.—Les compagnies de pompiers St Bernard Steam Engine Fire Co No 1 et American Hook and Ladder Co. No 2 ont organisé, au profit de leur caisse, un festival qui aura lieu sur le terrain des courses—Fair Grounds—les dimanches 2 et 9 juillet. Le programme inséré dans une autre colonne, est assez attrayant pour permettre aux organisateurs d'espérer que leur fête obtiendra un brillant résultat. Des offres cachetées pour la location des buvettes et autres privilèges pour chaque dimanche seront reçues jusqu'à lundi soir. Les adresser aux personnes indiquées dans le programme.

FIREMAN'S ANNIVERSARY SONG.—Mme C. Edmondston vient de publier quelques stances d'une fort heureuse facture qu'elle a dédiées, sous le titre de *Fourth of March*, au corps des pompiers de la Nlle-Orléans. La musique est de Mr. Auguste Davis. Nos braves pompiers, aussi généreux qu'intrépides, s'empresseront sans doute de se procurer la nouvelle œuvre poétique de Mme Edmonston. L'auteur invite les *foremen* de chaque compagnie à laisser leurs ordres au bureau de l'Association Charitable des Pompiers, à l'Hôtel de Ville. Le *Fourth of March* est en vente chez les principaux marchands de musique.

L'Affaire de Port Hudson.

Rapport de l'officier commandant à Bayou Sara.

Ku-Klux Radicaux.

Leur serment.

Résolution de fusiller tous les hommes de couleur qui refusent de se joindre à eux.

Le document suivant émanant du capitaine qui commande les troupes fédérales à Bayou Sara, peut se passer de commentaires. Si nos bons radicaux avaient l'intention de recommencer leur fabrique d'ontrages pour obtenir une nouvelle intervention des troupes fédérales en leur faveur, l'issue de l'émeute de Port Hudson va les arrêter brusquement. Les meneurs qui ont poussé les noirs à former l'organisation des "Union Right Stoppers," comptaient, sans doute, sur un nouveau massacre de Colfax dont les causes et l'origine eussent été enveloppée de mystère. L'événement a trompé leur infernal calcul et il sera possible grâce à l'arrestation de quelques uns des ku-klux noirs et à la découverte des documents de leur association de remonter jusqu'aux instigateurs du complot.

Bayou Sara, Lne., 19 juin 1876.

A l'adjudant général assistant du département du Golfe, Nlle-Orléans, Lne :

Monsieur.—Je me suis rendu au-dessus de Port Hudson et j'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport. J'ai quitté Port Hudson, le 18 du courant, à deux heures de l'après-midi, avec John Irvine, de cet endroit, et suis arrivé à cinq heures sur le théâtre des troubles. Ceux ci ont eu lieu sur l'habitation Mount Pleasant, qui est à deux milles et demi sud de Port Hudson, paroisse East Baton-Rouge. J'y ai trouvé deux cents blancs venus des environs, dans un rayon de vingt milles. Ils m'ont reçu avec cordialité et la plus grande courtoisie ; tout était tranquille. Le shérif d'East Baton-Rouge et celui d'East Féliciana étaient présents.

Voici ce qui me paraît être le commencement immédiat des désordres : certains hommes de couleur s'occupaient de certains voleurs de couleur ; les coupables allaient être découverts et on s'attendait à des rixes. Deux ou trois vieux citoyens blancs, bien connus, furent appelés comme arbitres ; ils réglèrent le différend d'une façon qui sembla satisfaire toutes les parties intéressées. Deux nègres, Carter et Ellis étaient parmi les principaux "régulateurs". Vendredi soir, ou plutôt samedi, 17 du courant, à 1 heure du matin, des hommes de couleur furent chez Ellis, le firent appeler, lui arrachèrent son fusil des mains et firent feu sur lui. Ellis fut atteint à la cuisse ; il réussit à se traîner jusqu'à la maison et y entra ; la bande tira deux fois sur la porte de la maison, au risque de tuer la femme et les enfants qui s'y trouvaient ; personne, heureusement, n'y fut blessé. Les nègres obligèrent Ellis à venir à eux. Plusieurs grossièrement, l'appelèrent "..... nègre démocrate" et jouèrent qu'il y avait du vitres comme lui et qu'ils allaient les tuer. Ils le quittèrent ensuite, se rendirent chez Carter et lui firent leur doléance de fois dans sa maison, qu'on voulait le maltraiter ; il était pas ; il avait pris la fuite en entendant les détonations chez Ellis. Cela s'est passé sur la propriété de Robert Young, à quatre milles à l'Est de Port Hudson, paroisse East Baton-Rouge.

Ellis reconnut quelques-uns de ses assaillants et, dans la journée du samedi, 17, les blancs du voisinage immédiat essayèrent de les arrêter. Ils rencontrèrent plusieurs ouvertures que leur firent les blancs, qui désiraient avoir une entrevue avec eux, et, le soir, ils tirèrent sur huit ou dix blancs. Ils étaient armés de fusils et avait un petit canon du calibre d'un pouce et demi et monté sur un affût. Un cheval fut tué.

Les blancs battirent rapidement en retraite, et envoyèrent demander du secours. Les nègres se postèrent, dimanche matin, dans les fourrés de cannes et dans les bois ; il y eut une petite escarmouche dans laquelle le canon joua le principal rôle ; un cheval fut tué et un autre fut blessé.

Un blanc fut atteint au pied et au bras ; la première blessure est grave. Des renforts arrivant rapidement, on essaya, dans l'après-midi, d'entourer l'endroit et d'ajourtorzs hommes pénétrèrent dans le fourré de cannes, mais les nègres avaient pris la fuite, laissant derrière eux l'affût et emportant le canon. Les blancs parcourraient les bois quand je me présentai sur les lieux, où je restai jusqu'au soir. Persuadé que les nègres étaient alliés ailleurs, je me rendis au magasin de Slaughter où j'ly lire des livres, &c., dont on s'était emparé par un heureux accident et qui prouvent que la tentative d'assassinat faite sur Ellis et Carter était l'acte d'un club organisé appelé UNION RIGHTS STOPPERS ; que le meurtre avait été décidé et qu'il devait avoir lieu, par ordre, la veille au soir.

Ce livre donne une liste complète des membres, qui sont au nombre de 105 ; indique ceux qui ont et ceux qui n'ont pas des fusils ; contient le compte-rendu de l'organisation du club et celui des réunions subséquentes. Je vous transmets la copie d'un papier qui se trouvait dans le livre et qui est de la main du secrétaire du club—Monterieffe. La femme de ce dernier avait mis ces registres, avec du linge, dans un sac, et se dirigeait vers le fleuve, lorsque rencontrant une patrouille, elle laissa tomber le sac et s'enfuit. J'ai passé la nuit de dimanche à lundi chez Young et, ce matin, j'ai causé avec Carter et Ellis. Carter m'a dit qu'il avait, à deux ou trois reprises différentes, reçu l'ordre de se joindre au club, mais Ellis n'avait pas été invité à le faire.

Tout indique que les nègres étaient bien organisés et commandés. On a entendu leur chef leur crier : "feu!" et "tirez bas!" Ils étaient de trente à soixante. D'après quelques-uns d'entr'eux, un homme a été tué au moment où il allait mettre le feu à la pièce. Huit ou dix nègres sont prisonniers à Port Hudson, mais on croit qu'il y a des innocents parmi eux et qu'ils seront mis en liberté aujourd'hui. Je pense que le shérif d'East Baton Rouge se chargera de ceux qu'on sait appartenir au club.

J'étais très incrédule quant à l'existence d'un club formé dans un pareil but, et je ne croyais pas les nègres capables d'exécuter le programme, mais l'enquête m'a mis la réalité devant les yeux, et j'ai cru devoir communiquer tous les détails.

J'apprends que les livres et documents dont je vous ai parlé seront portés à la connaissance du comité congressionnel qui arrivera ici mercredi prochain.

Je suis, avec respect, votre obéissant serviteur,

G. B. BASCOM,
Capitaine au 13e d'infanterie.

Voici la copie du document dont il est question plus haut et qui a été saisi :

Serment du "Union Right Stop."

RÉSOLU, Que les soussignés engagent volontairement, fidèlement et solennellement eux-mêmes, leur vie et leurs existences à se former volontairement en compagnie pour se protéger eux, leurs femmes et leurs enfants et etc, comme le moment est venu où nous sommes forcés de le faire, ou de retourner à ce qu'on appelle notre ancienne condition ; et nous jurons de plus par le Tout-Puissant et qu'il nous soit en aide, que ce qui s'est passé depuis six mois ne durera pas un autre laps de temps égal. En agissant ainsi, nous faisons appel à tous les hommes de couleur intéressés pour qu'ils nous aident. Un comité sera chez vous pour vous demander votre signature aux mots et documents qui précèdent, et il est de plus entendu que tout homme au-dessous de 45 ans qui refusera de coopérer avec la dite compagnie, le comité sera autorisé à aller les trouver trois fois et après cela si les dits individus refusent de joindre, le "Hold" ou corps d'hommes ira à eux et obtiendra l'exacte raison de ce refus et si la raison n'est pas suffisante, les dits individus seront immédiatement fusillés sans Crainte ni faveur, et tous seront contraints de prêter serment à cet effet à certaines époques. Les époques seront fixées par la dite compagnie.

(Traduit aussi littéralement que possible.)

☞ L'élection annuelle des officiers de la compagnie de pompiers de St-Bernard aura lieu lundi prochain, au dépôt de la compagnie, près des Abattoirs. Mr J. Numa Augustin voudra bien agréer nos remerciements pour l'invitation d'y assister qu'il nous a adressée.

COUPONS—COUPONS.—Toutes sortes de coupons à 25 cents à la piastre, chez Danziger, rue du Canal 203, entre Bourgogne et Remparts et rue Royale 238 et 240 au coin de la rue St. Philippe.

—Une femme bien aimable.
Elle causait avec une amie dans un cercle.
Son mari survient.
—Que dites-vous donc là? demande t-il.
—Vous ne le deviendrez jamais, répond-elle.
—Eh! qu'est-ce donc?
—Du bien de vous.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Une invitation à Kellogg et à son état-major.

W. P. Kellogg, pseudo-gouverneur de la Louisiane, a été invité, ainsi que son *état-major*, à participer à la célébration du 4 juillet, à l'Exposition du Centenaire à Philadelphie, dans *Independence Square*.

L'invitation est faite par Mr Jos. R. Hawley, président de la commission du centenaire.

La Louisiane sera bien représentée.

La taxe pour le chemin du Pacifique.

Dans la Cour Supérieure de District, le juge Lynch a prononcé hier matin la décision suivante :

Je suis d'opinion qu'au moins une des cautions qui ont signé la sécurité pour l'appel devant la Cour Suprême est solvable et a des propriétés qui répondent du montant total du cautionnement.

Selon plusieurs décisions de la Cour Suprême, cette Cour n'a pas juridiction lorsqu'il s'agit de déterminer si le cautionnement fourni est illégal et insuffisant. 21 A. 152, 23 A. 714, 19 La. 179.

J'ordonne conséquemment que l'ordre qui a été donné pour annuler la demande d'appel soit révoqué.

La police et les radicaux du 5ème ward.

Avant hier soir, un peu après qu'on eut fermé le poll du 5ème ward pour compter les votes, les partisans de Warmoth, au nombre de vingt-cinq ou trente, ont eu une altercation avec des agents de police, qui se trouvaient là dans l'intérêt de la clique Kellogg.

Plusieurs coups de pistolet ont été tirés, mais personne n'a été blessé.

Vol de diamants.

Un jeune homme nommé Peter Francis, âgé d'une vingtaine d'années, a été arrêté, hier après midi vers sept heures, à l'angle des rues Esplanade et Claiborne, par le capitaine Malone, chef du service de sûreté de la police, et par l'agent Hennessey, accusé d'avoir volé des boucles d'oreilles en diamant, évaluées à $300.

Lorsqu'il a été conduit à la station centrale de la police, Peter Francis s'est reconnu coupable et a restitué les bijoux à leur propriétaire légitime.

Arrivée du pseudo-gouverneur Kellogg.

W. P. Kellogg, pseudo-gouverneur de la Louisiane, est de retour à la Nouvelle-Oriéens depuis hier matin et a repris ses fonctions immédiatement.

Il est arrivé de compagnie avec le *Boss* Packard.

Accident.

Hier après-midi, vers sept heures, Mr et Mme Guillotte se trouvaient dans un buggy. En passant à l'angle des rues St-Charles et Union, le cheval s'est emporté et le véhicule a versé, précipitant Mr et Mme Guillotte sur les pavés. Fort heureusement, ils n'ont pas été blessés. Le cheval, traînant les débris du buggy, ne s'est arrêté qu'à la porte de l'écurie de son maître, encoignure Magasins et Fouchar.

Voleur d'église.

Les sœurs de charité qui administrent l'asile des orphelines, située à l'angle des rues Erato et Camp, se plaignent qu'un vase placé sur le maître autel de l'église Ste. Thérèse a été enlevé il y a quelques jours.

Un volcu restaurant des Quatre Saisons.

Nous avons raconté dans notre numéro d'hier matin qu'une trentaine de jeunes gens et de jeunes garçons s'étaient assemblés avant-hier soir, vers onze heures, à l'angle des rues St-Louis et Chartres, et avaient maltraité un des premiers policemen qui s'étaient présentés.

Le bruit de la bagarre avait attiré beaucoup de curieux, et quelques-uns des perturbateurs de la paix ont profité de la confusion momentanée pour s'introduire dans le restaurant des "Quatre Saisons" et pour faire main basse sur le tiroir contenant la recette de la journée. Nécessairement, les coquins n'ont pas été arrêtés. Tout porte à croire que ce vol était prémédité.

Fraudes dans le 3me ward.

A une réunion d'un comité de conférence, composé de représentants du People's Democratic Club, des Crescent City Guards, des Morgan Guards, du Riverside Democratic and Conservative Club et du Workingmen's Club, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité :

Attendu qu'il est notoire qu'un grand nombre d'individus ont été frauduleusement enregistrés dans ce ward, et particulièrement au No 53 rue Delta et au No 66 rue Front, la propriété était occupée par Peter Martin, qui y tient un café que les nègres fréquentent seuls ; en conséquence, il est.

Résolu, que nous demandons au comité de révision de l'enregistrement d'effacer les noms de tous ceux qui ont été enregistrés au No 53 rue Delta et au No 66 rue Front, et que nous recommandons à ce comité de faire une enquête relativement à tous ceux qui se sont fait enregistrer en vertu des affidavits de John Fitzpatrick, greffier de la Cour Criminelle Supérieure.

D. CLONEY,
Workingmen's Club.
J. BEERS,
Crescent City Guards.
W. H. COMPTON,
People's Club.
JAMES F. HENDERSON,
Riverside Club.
WM. LACEY,
Morgan Guards.

TEMPÉRATURE.—22 Juin 1876.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin	75	24
Midi	89	32
3 P. M.	91	33
6 P. M.	86	30

—Le 3 juin, à sept heures écrit-on de Marseille, les forts ont salué de dix-sept coups de canon le *Cassard*, qui avait à bord l'ambassadeur du Maroc. Le *Cassard* n'a pas répondu pour ne pas effrayer les dix superbes chevaux arabes qu'il transportait : six destinés au maréchal de Mac-Mahon, et quatre au roi Victor-Emmanuel.

L'ambassadeur, El Hadj-Mohammed ben Zobbi, a débarqué à neuf heures. Il a été reçu par MM. Schefer, premier secrétaire interprète du gouvernement français, le préfet des Bouches-du-Rhône et le général Lewal.

L'ambassadeur est accompagné de M. Jules Monge, premier drogman de la légation française au Maroc ; d'Hafiz-Ben-chimol, drogman auxiliaire, et de seize Marocains.

Aucun d'eux ne comprend un mot de français. Ils viennent rendre au gouvernement français la visite que M. Tissot fit, de sa part, à leur sultan.

Ils viennent aussi s'entendre avec la France sur un traité de commerce en voie de préparation et sur diverses questions relatives aux tribus limitrophes de la province d'Oran.

—Grâce, dit le *Figaro*, à la discussion qui a eu lieu au Sénat, et aux explications données par M. Dufaure, le peuple français sait maintenant à quoi s'en tenir sur "la Constitution."

—La Constitution est révisable sans l'être —elle est définitive sans l'être,—elle est définitive à moins qu'elle ne soit changée.

—La Constitution peut être changée, mais ne sera changée que si on la change.—La Constitution durera tant qu'elle durera—un quart d'heure avant d'être changée, elle existera encore,—mais un quart d'heure après qu'elle aura été changée, elle n'existera plus.

A la bonne heure, j'aime les situations nettes.

—Savez-vous que décidément le métier de roi devient un métier tragique ; Voyez le dénouement de la révolution turque!

—J'ai le temps qui court, disait un philosophe de nos amis, je ne comprends pas que l'emploi de souverain trouve encore des amateurs.

—Le soif du pouvoir.... fit quelqu'un.

—Mauvaise soif, reprit il, qui conduit à une mauvaise *fin!*.

—Paris est la ville des chercheurs, des inventeurs, des exploiteurs. On parle souvent des puffistes Yankee ; qu'avons-nous à leur envier ! La lecture des brevets pris à Paris depuis un an est des plus instructives à cet égard ; on y trouve du tout, depuis la "viande végétale" jusqu'au "café naturel composé de sciure de sapin et de pepine de raisins." Mais ce qui dépasse tout cela, c'est le brevet délivré dernièrement pour un :

"Appareil à prendre les mosaïques *sans les écraser!....*"

On ne dit pas si l'inventeur est membre de la Société protectrice des animaux.

—Projet de cérémonial pour la réception des ambassadeurs marocains chez le ministre des affaires étrangères.

—Nos relations avec le Maroc, dira l'Excellence, sont pour nous une page sérieuse ; nous les avons liées, nous les relions en bons voisins, en bons français.

—Nos relations avec la France, dira le principal ambassadeur, sont pour nous plus qu'une page, elles sont un livre précieux : nous les relions en Marocains!

—Toujours à propos de la question d'Orient.

—L'Angleterre, disait un politique fantaisiste, est décidément pour la tactique de l'expectative. John Bull devient l'homonyme de son cousin d'Amérique.

—Comment cela ?

—Parce qu'on peut dire de lui: *John attend.*

—Voici la réponse de Victor Hugo au groupe maçonnique de Toulouse, qui lui avait écrit pour le féliciter de son discours sur l'amnistie :

"Mes honorables concitoyens,

"Votre patriotique sympathie, si éloquemment exprimée, serait une récompense, si j'en méritais une.

"Mais je ne suis rien qu'une voix qui a dit la vérité.

"Je saisis, en vous remerciant, l'occasion de remercier les innombrables partisans de l'amnistie qui m'écrivent en ce moment tant de généreuses lettres d'adhésion. En vous répondant, je leur réponds.

"Cette unanimité pour l'amnistie est belle ; on y sent le vent, je dirais presque le vote de la France.

"En dépit des hésitations aveugles, l'amnistie se fera. Elle est dans la force des choses. L'amnistie s'impose à tous les cœurs par la pitié et à tous les esprits par la justice.

"Je presse vos mains cordiales.

"VICTOR HUGO."

Cette lettre de M. Victor Hugo est peu respectueuse pour l'Assemblée et le Sénat. Le MAITRE n'hésite guère à déclarer que le Parlement dont il fait partie ne représente pas le pays.

—La *Gazette de France* poursuit avec ardeur sa campagne contre le suffrage universel et soutient toujours sa vieille thèse de la représentation des intérêts ; elle conclut ainsi aujourd'hui :

L'employé, l'ouvrier et le patron n'ont pas les mêmes intérêts. La représentation des propriétaires seuls au conseil municipal serait déplorable ; celle des capitalistes ne le serait pas moins, il n'y aurait alors qu'une classe représentée. La représentation du nombre n'est pas moins injuste, car le nombre n'est qu'une partie des intérêts qui s'agitent dans une société et qui ont tous droit à une égale protection.

Nous avons donc raison de dire que, sous la République, les intérêts de toutes les classes de la société sont sacrifiés au profit de ce que les radicaux appellent la souveraineté du nombre qui domine seule, fait les lois et dirige les affaires publiques et les affaires de la famille municipale.

Ce principe, qui est en France la base de la doctrine républicaine, n'est, ajoutons-nous, accepté par aucun autre peuple de l'Europe.

—Nous apprenons qu'un ingénieur de Paris s'occupe d'établir le plan pour l'exposition de 1878, d'un observatoire gigantesque, en métal, d'une construction entièrement nouvelle et d'égale résistance sur tous ses points. Il aura 260 mètres de haut, soit 104 mètres de plus que le monument le plus élevé du monde, qui est la pyramide de Cheops (146 mètres au-dessus du sol.)

Cet observatoire servira en même temps de phare électrique, envoyant la lumière à 50 kilomètres.

Un double ascenseur mû par une faible force hydraulique transportera les curieux, qui auront la faculté de s'arrêter à chacun des onze étages où s'arrêtera l'appareil. Un signal électrique avertira de chaque départ.

Des expositions spéciales d'instruments d'optique et des buffets seront installés à chaque étage.

En outre des ascenseurs, deux escaliers de 1,320 marches seront établis, qui permettront aux amateurs de se donner un avant goût de l'ascension du Mont-Blanc, moins la fatigue et le pittoresque.

VENTE D'UNE FEMME.—Le *Liverpool* rend compte d'un marché fort intéressant, conclu à Warrington vendredi dernier. L'article vendu était une femme de vingt-six ans, de bonne apparence, du nom de Sott, abattoir, et laboureur, nommé Clayton, désirant se mettre en règle avec la justice et le mariage, lui apprit le mari, Wells, forgeron, qui fondra devant le comptoir du *public house* toutes les autorisations nécessaires. Quant au prix, il n'en exigeait aucun ; mais Clayton, ferré sur la loi, déclara que sans prix d'achat il n'y avait pas de vente et le prix fixé fut d'un demi-pinte de bière, qui fut consommé séance tenante, et auquel mistress Wells, enchantée de devenir mistress Clayton, en ajouta un second de son plein gré. Après quoi les signées de main furent échangées, Wells returna à son ouvrage, et Clayton emmena son acquisition.

Ce fait ne rapporte à une croyance populaire, d'après laquelle de pareilles ventes sont légales, et que l'acheteur peut légalement, comme on entendait le faire celui de Warrington, épouser la personne ainsi acquise. Nous ne regrettons pas que le 24 novembre 1553, le prêtre Cheken fut promené publiquement, par la ville, dans une charrette, pour avoir vendu sa femme à un boucher. Cette erreur populaire, qui paraît remonter à d'anciens usages saxons dont l'interprétation s'est modifiée, s'est trouvée en quelque sorte légalisée après la guerre de 1815, lorsque nombre de soldats, en revenant au logis, ont trouvé des remplaçants conjugaux en possession et n'ont en rien de mieux à faire que de se déclarer désintéressés pour une somme d'argent, la loi, étant de son côté, obligée de fermer les yeux.

Meeting de la paroisse St. Bernard.

A un mass meeting tenu le 18 juin 1876, à l'ancienne Maison de Cour de la paroisse St-Bernard, M. Robert Brown, président et M. C. D. Armstrong, secrétaire, l'honorable Raoul V. Ducros, de St-Bernard, a été élu délégué à la Convention de Baton-Rouge et les personnes dont les noms suivent ont été élues délégués du comité central de paroisse : Rob. Brown, J. V. Ruiz, H. A. Armstrong, U. B. Merrill, Alfred Reggio, C. D. Armstrong, Edgar Ruiz, François Estopinal, V. Lopez, Wm. Evans, Joseph Lombard, A. Bayhi.

M. Rob. Brown a été aussi élu délégué au Comité Central d'Etat.

La résolution suivante a été adoptée :

Attendu que les démocrates, les conservateurs et les amis de la réforme dans la paroisse St-Bernard ont observé avec approbation la conduite suivie par Louis A. Wiltz, d'Orléans, comme maire de la ville de la Nouvelle-Orléans et dans d'autres positions publiques, spécialement comme président de la Chambre des représentants en janvier 1875, quand la salle de cette Assemblée a été envahie par l'ordre et avec la sanction des autorités fédérales et quand par sa conduite virile, brave et patriotique, il a préservé l'honneur de l'Etat et a fait de la cause de la Louisiane opprimée, la cause de tous ceux qui haïssent la tyrannie dans la république ; et ;

Attendu que nous tenons sa conduite passée exempte de tout reproche, sa carrière marquée par l'intégrité, le zèle pour le bien public et un désir sincère de servir sa ville et son Etat natal, ses efforts pour la cause de la charité incessants et pleins d'abnégation, son dévouement à la vérité, aux principes et à l'honneur jamais en défaut, son jugement sur les affaires publiques singulièrement rapide et sûr, ses manières pleines de ses concitoyens, dans ses relations personnelles et officielles, toujours franches, courtoises et généreuses.

En conséquence, il est

Résolu que, avec toute la considération due au caractère et au mérite d'autres hommes justement honorés et estimés en Louisiane, nous recommandons et endossons comme notre premier choix comme candidat pour la Place de gouverneur l'honorable Louis A. Wiltz, d'Orléans, convaincus que s'il est choisi, il sera élu, qu'il sera un premier magistrat qui ne pourra être détourné de son devoir par aucune influence quelconque, qu'il fera exécuter impartialement les lois de l'Etat que ceux qu'il nommera aux emplois seront des hommes de bonne réputation, capables et dignes de foi, qu'il étudiera tout ce qui concerne le bien de toutes les classes, qu'il administrera ses fonctions avec un ferme dessein de relever notre malheureux Etat, et qu'après le terme de ses fonctions sera expiré, il retournera à la vie privée les mains nettes et avec un cœur pur.

Résolu, Que le délégué de cette paroisse à la Convention de Baton Rouge est chargé de donner son vote pour l'honorable Louis A. Wiltz comme étant notre premier choix pour la place de gouverneur ; et, ayant confiance entière dans la capacité et le patriotisme de notre délégué, nous laissons à sa discrétion le choix des autres candidats et nous engageons la démocratie de la paroisse St Bernard au soutien des candidats choisis par la Convention ;

Résolu, Que les membres de wards du comité central de paroisse soit chargé du devoir d'organiser des clubs dans les différents wards, le plus tôt possible. Les dits clubs seront mis en communication avec le comité central par l'intermédiaire de leurs présidents ; ils feront des rapports sur leur organisation et leur force, de temps en temps, jusqu'à l'élection générale en novembre ;

Résolu, que le comité central de paroisse désigné par cette assemblée se réunira, pour la première fois, dans cette paroisse St-Bernard, le 25 juin 1876, à l'ancienne maison de Cour, à l'effet d'effectuer une organisation permanente ; que le secrétaire de l'assemblée donnera avis à tous les membres du dit comité de leur nomination et du jour choisi pour leur première réunion ;

Résolu, Que les résolutions et l'adresse du parti démocrate conservateur assemblé en convention, à la Nlle-Orléans, le 5 janvier 1876, ont notre cordiale approbation ; que la campagne électorale qui s'approche, nous travaillerons avec toute notre énergie, au renversement de l'administration usurpatrice de la Louisiane et à l'établissement d'un gouvernement de lois et d'ordre, sanctionné par le vote du peuple.

Résolu, Que les délégués à la convention d'Etat soit autorisé à siéger à une convention congressionnelle et sénatoriale.

Résolu, que le compte-rendu de cette assemblée soit publié dans le *Democrat* et l'*Abeille* de la Nlle-Orléans.

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le porte est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

Décédé hier à 2 heures P. M., à l'âge de sept mois et douze jours, SIDNEY VERLOIN DE GRUY, fils de Octave Verloin de Gray et d'Odile Derlès. Les amis et connaissances des familles de Gray, Derlès, Gilly et Roche sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à 5 heures P. M. Le convoi partira de la rue Dumaine, entre Roman et Prieur.

Décédée à minuit, à l'âge de deux mois et huit jours, ANGÈLE IPA, fille de Bernard ABADIE et de Joséphine MARCHAL. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui vendredi à quatre heures et demie de l'après-midi. Le corps est exposé à la maison mortuaire No 309 rue de Chartres, entre Hopital et Quartier.

AUJOURD'HUI
VENTE DE
COUPONS
—CHEZ—
DANZIGER,
Vingt-cinq cents à la piastre.
DANZIGER,
No 203 de la rue du Canal,
entre Bourgogne et Remparts.
ET
Nos 228 et 233 de la rue Royale,
coin St-Philippe. 23 juin-1

A vendre,

UNE chaudière à vapeur, de 18 pouces de diamètre et 24 pieds de long, compris de sûreté, barres, grate, &c., sortant de neuf et cette était neuve. A vendre également, 3,000 excellentes briques. S'adresser A. N. D. Harvey, au Planter's Brick Yard, paroisse Jefferson, ou à la boîte 127 du Mechanics' and Dealers' exchange, Nlle-Orléans. 23 juin—1 f

Grocerie à vendre.

GROCERIES A vendre pour cause de changement d'affaires, cette très bien achalandée située dans un des meilleurs quartiers de la ville. Pour plus amples informations s'adresser sur les lieux coin Hanson et Fourbin.
23 juin—3 f.

Salle du Premier Club Auxiliaire du Cinquième Ward.—Conformément à l'ajournement, les membres du dit Club se sont réunis à la salle No 1431 rue des Remparts, le jeudi 22 courant, à 7 heures et demie du soir. On adopte que tous s'y rendront.

CHARLES LE GARDEUR, Président.
J. N. AUGUSTIN, Secrétaire.
23 juin—2

AVIS.—Bureaux du People's Insurance Company of New Orleans.—Nlle-Orléans, 20 juin 1876.—A une séance du conseil de direction tenue ce jour, un DIVIDENDE DE TROIS PIASTRES PAR ACTION a été déclaré, payable à cette société, à partir de ce jour. Les transferts d'actions dans ces dix jours précédant cette date devront être faits coupons détachés.
20 juin—jusqu'au 1er juil. C. C. LEWIS, secrétaire.

Nous venons de recevoir

De l'EAU-DE-VIE de COGNAC de Jules Bellot & Cie.

La célèbre marque "Indépendance" exposée actuellement au Centenaire.

NOUS venons de recevoir, de Bordeaux, par le navire français "Le Phare," une facture de cette marque. Nous invitons les marchands et les connaisseurs à le goûter avant de faire leurs achats ailleurs.

Le steamer "St Louis" et des navires nous ont apporté les articles suivants :

Vermouth de Noelly, Pratt & Co.; Burgundy Port, Vins rouges et Vins blancs ; Cognac ; Liqueurs assorties, Sherry assorti ; Muscats et Malaga ; Cerises à l'eau de vie, J. Cessat Jr. ; Vinaigre ; Sardines, &c., &c.

Nous avons reçu, tout récemment, par le steamer "St Louis"

2000 pièces Mousseline 7/4 et 9/4 à carreaux.

Nous avons, en magasin, un très fort stock, bien assorti, de vins, liqueurs et comestibles de France.

En douane et hors de douane—un grand assortiment de marchandises sèches, "manfons" de France, d'Allemagne et d'Angleterre, au plus bas prix du marché.

MARKS, BROS & CO.,
Négociants - Commissionnaires et Importateurs.
Au No. 41 de la rue des Magasins, au premier.
21 juin—1m

New Orleans City Railro